



15ème législature

Question N° : 12758	De M. Régis Juanico (Socialistes et apparentés - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Rémunérations des membres du cabinet du ministre des affaires étrangères	Analyse > Rémunérations des membres du cabinet du ministre des affaires étrangères.
Question publiée au JO le : 02/10/2018 Réponse publiée au JO le : 13/11/2018 page : 10268		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les rémunérations des membres de son cabinet. Il lui demande de lui communiquer les informations suivantes : à la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées et la moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

Texte de la réponse

Les rémunérations au sein du cabinet du ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'élèvent sur une base annuelle (à la date du 1er août 2018) primes et indemnités comprises à : pour la moyenne des trois rémunérations les plus élevées : 144 400 euros en net ; pour la moyenne des trois rémunérations les moins élevées : 67 332 euros en net.